Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 046-214600090-20260402-2026_04_007-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ASSIER
Délibération n° 2026-04-007

Nombre de conseillers
en exercice : 15 présents : 14 absents : 1 votants : 14 pour : 13 contre : 0 abstention : 1
L'an **deux mille vingt-six, le 02 avril à 20h00**
se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026

Présents : Mmes CAYROL Maëlys – MORINIERE Agnès - DOUMENC Sophie – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques.
Absent : M SALES Jean-Pierre

Madame MERCIER Martine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du Budget BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maxime HUG,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, ce jour
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier présente un excédent de fonctionnement de
16 731.62 Euros.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2025 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 16 731.62 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 0.00 Euros

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Certifié conforme

La secrétaire de séance
Martine MERCIER

Le Maire
Maxime HUG

MAIRIE D'ASSIER
LOT

Le présent extrait de délibération peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse-68, rue Raymond IV B.P.7007-31068 Toulouse Cedex 07